



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION (CGV)

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de cours et de location de matériel proposées par l'école de kitesurf. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes clauses par le client.

2. CONDITIONS D'ACCÈS ET SÉCURITÉ (COURS ET LOCATION)

- **Aptitude aquatique** : Le client certifie sur l'honneur savoir nager et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du kitesurf.
- **Discipline** : Le moniteur se réserve le droit d'exclure immédiatement et sans remboursement tout participant dont le comportement met en danger sa sécurité, celle des tiers ou du personnel.
- **Assurances** : La souscription à une licence-assurance obligatoire (ex: FFVL) n'est pas incluse dans les tarifs, sauf mention contraire expresse. Elle reste à la charge du client.

3. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET CONDITIONS D'ANNULATION

- **Annulation par l'école (Météo)** : Le moniteur est le seul juge des conditions météo. Si les cours sont annulés par manque ou excès de vent, ils sont en priorité reportés ou convertis en bon d'achat. Un remboursement n'intervient qu'en cas d'impossibilité totale de report.
- **Annulation par le client** : Toute annulation par le client doit intervenir au minimum 48 heures avant le début du cours. Passé ce délai, ou en cas d'absence au rendez-vous, la prestation est intégralement due et non remboursable.
- **Retards** : Les cours débutent à l'heure précise. Les retards du client ne seront ni rattrapés ni remboursés.

4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LOCATION DE MATÉRIEL

- **Autonomie requise** : Le locataire atteste disposer du niveau technique suffisant pour naviguer en totale autonomie (remontée au vent, maîtrise de la sécurité). L'école se réserve le droit d'interrompre immédiatement la location, sans
- SAIF KITEBOARDING www.saifkiteboarding.com +212635662915 saifkiteboardingpro@gmail.com

remboursement, si le niveau réel s'avère insuffisant ou dangereux.

- **Dépôt de garantie (Caution)** : Une caution obligatoire (empreinte CB ou chèque) est exigée avant la remise du matériel.

Elle pourra être encaissée en tout ou partie en cas de non-restitution, perte, vol ou dégradation du matériel selon le barème en vigueur.

- **Responsabilité et transfert des risques** : Le locataire assume la garde exclusive du matériel dès sa remise. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages corporels ou matériels causés au locataire ou à des tiers durant la période de location.

5. DROIT À L'IMAGE

Sauf refus exprès écrit, le client autorise l'école à utiliser les photos ou vidéos prises durant les activités pour sa communication et ses réseaux sociaux.

6. LITIGES ET MÉDIATION

En cas de contestation, les parties privilégieront une solution amiable. À défaut, le client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation compétent notifié par l'école.

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'